

ABONNEMENT.

SAUMUR:	
Un an.....	30 fr.
Six mois.....	16
Trois mois.....	8
Poste:	
Un an.....	35 fr.
Six mois.....	18
Trois mois.....	10

On s'abonne:

A SAUMUR,
chez tous les Libraires;
A PARIS,
Chez **DONGREL et BULLIER**,
Place de la Bourse, 33;
EWIG, r. Ambroise-Richard, 9;
BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne.....	30 c.
Réclames, —.....	50
Faits divers, —.....	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
Chez **M. HAYAS-LAFFITE et Co**,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

4 Novembre 1881.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier jeudi. — Présidence de M. Philippoteaux. — L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination du président définitif de la Chambre.

Le scrutin a donné les chiffres suivants :

Volants, 442. — M. Brisson, 347. — Bulletins nuls, 22.

En conséquence, M. BRISSON est nommé président définitif.

Scrutin pour la nomination des quatre vice-présidents :

Volants, 449; bulletins nuls, 2; majorité absolue, 209.

MM. PHILIPPOTEAUX, 277 voix; Devès, 243; Spuller, 208; Lepère, 203; Floquet, 186; Georges Périn, 137; Bernard Lavergne, 73; Goblet, 36.

MM. PHILIPPOTEAUX et DEVÈS sont seuls nommés. Un deuxième tour de scrutin aura lieu pour les deux autres vice-présidents.

M. Gambetta est venu hier un des premiers déposer son vote dans l'urne en faveur de M. Brisson pour la présidence de la Chambre. M. J. Ferry attendait M. Gambetta au pied de la tribune, et les deux... amis sont sortis de l'hémicycle bras dessus, bras dessous.

Chronique générale.

Il est inexact que M. Gambetta, après avoir annoncé à la Chambre la formation du ministère, veuille demander aux membres du Parlement de se séparer jusqu'à la session de janvier.

La seule prorogation qu'il demandera sera de vingt jours, c'est-à-dire — ce qui a

toujours lieu en pareil cas — le temps moralement nécessaire aux nouveaux ministres de se mettre au courant des affaires avant de reprendre les travaux parlementaires.

L'*Intransigeant* analyse ainsi la situation républicaine :

« Les ministres, dans le dernier conseil tenu à l'Elysée, ont pris une décision dont le moindre défaut est d'être, sous le régime parlementaire, la ruine même du régime en question. Il était d'usage, il était de loi, il était d'axiome que les ministres étaient responsables, non-seulement personnellement, mais encore solidairement. Un ministre était lui-même une personnalité morale; il répondait tout entier des actes de chacun de ses membres; l'acte d'un ministre engageait tous les ministres. Sans aucun droit, sans autre raison que de se décharger d'un poids dont il leur était défendu de se soulager, M. Jules Ferry et ses collègues ont déchiré en lambeaux toutes ces traditions; ils ont décrété, de leur autorité privée, que le cabinet ne répondrait plus des actes de ses membres. Depuis hier, la solidarité ministérielle, qui avait toujours existé, n'existe plus.

» Faut-il nous étonner de cette mesure? Non. Il fallait même la prévoir. Ne voyons là qu'un des mille faits qui marquent la fin du régime parlementaire.

» Pendant que les ministres s'échappent de la responsabilité ministérielle, les députés s'échappent de la responsabilité législative. Personne ne veut plus avoir à rendre compte de rien, si ce n'est M. Gambetta, qui n'entend rendre de comptes qu'à lui-même.

» Qu'est, en somme, le sauve-qui-peut de huit ou dix ministres qui ont peur, auprès de l'abdication des trois cent dix-sept députés qui voient le paradis sur terre dans la perspective de pouvoir dormir pendant quatre ans sous un maître?

» La responsabilité ministérielle? On l'enterre. La dignité, la fierté parlementaires? Un avocat grossier les piétine avec des

souliers plus lourds que les souliers de feu Dupin. La liberté de la tribune? Un huissier est là, chargé de fermer la bouche à Louis Blanc.

» Et la mâchoire d'âge de la Chambre annonce, pendant ce temps-là, quelque chose qu'on appelle la prise de Kairouan! Il faut bien, en vérité, que nous soyons morts pour que certaines faces de malheur n'aient pas disparu sous les soufflets!

» Ce n'est pas seulement, d'ailleurs, le régime parlementaire qui se désagrège, c'est une société qui finit. Ceux qui ne le disent pas tout haut le disent tout bas, et ceux qui ne le voient pas n'y voient pas. Nous n'avons plus ce qui a été, et nous n'avons pas encore ce qui sera. Il n'y a plus rien que des malheureux qui périssent, des lâches qui se cachent, et des misérables qui s'enrichissent.

» Hors cela, il n'y a plus que l'avenir, mais il y a l'avenir. »

Il nous plaît, ajoute l'*Etoile*, d'Angers, de voir ainsi tracer, par des républicains, le tableau des destructions républicaines. Quant à l'avenir, il n'appartient pas à la Révolution, et, Dieu aidant, il verra s'accomplir la restauration de la grandeur française, la pacification religieuse et sociale sous la monarchie très-chrétienne réalisant l'alliance féconde de l'ordre et de la liberté.

On n'en n'a pas fini avec les révélations des tripotages financiers qui ont motivé ou accompagné notre expédition de Tunisie.

L'*Intransigeant* publie le texte d'un traité qui aurait été proposé au Bey de Tunis en décembre 1880, par l'entremise de M. Léon Renault, alors député.

L'*Intransigeant* ajoute que le Bey a refusé de signer ce traité, se fondant sur les conventions avec l'Angleterre et l'Italie qui ne lui permettaient pas « d'accorder de privilège à aucun établissement de banque ou de crédit. »

C'est à la suite de ce refus que l'expédition aurait été résolue, en apparence contre les Kroumirs, en réalité contre la Tunisie.

Il va sans dire que nous laissons à l'*Intransigeant* la responsabilité de ses informations.

Le *Temps* publie une dépêche de son correspondant d'Algérie relativement à l'arrestation des caïds de l'arrondissement de Sidi-bel-Abbès. Il la fait précéder de ces réflexions sévères mais justes sur l'administration républicaine :

« On verra avec quelle légèreté le préfet d'Oran a fait arrêter et maintient en prison ses fonctionnaires indigènes, sur présentation, faite en cachette, de pièces fabriquées par un faussaire. C'est, d'après notre correspondant, le sous-préfet de Tlemcen qui en inspectant les pièces a constaté le premier la fabrication.

» Ce fonctionnaire, qui possède une connaissance très-approfondie des Arabes, de leurs mœurs et de leur langue, ne pouvait s'y méprendre; mais le préfet, qui ignore tout cela et beaucoup d'autres choses, avait sous la main à Oran et sous ses ordres immédiats tels hommes qu'il aurait pu consulter et qui lui auraient épargné une bêtise et une injustice de nature à produire le plus mauvais effet. Nous espérons que le gouverneur général expédiera prochainement, si ce n'est fait déjà, l'ordre télégraphique d'élargissement des caïds de Sidi-bel-Abbès. »

Le *Temps* est bien dur pour le ministère qu'il a servi, car qui donc est responsable de l'incapacité des préfets et du gouverneur général civil?

Plusieurs notabilités de la Commune qui se tenaient éloignées de Paris, et qui continuaient à résider à l'étranger malgré l'amnistie, viennent de rentrer en France depuis une huitaine de jours. Le fait est signalé par la police de sûreté.

Les socialistes-intransigeants-internationalistes, qui devaient faire leur manifestation devant l'Elysée, y ont renoncé, sachant

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

SERMENT DE MADELEINE

Par Charles DESLYS.

VI

LA COUR D'ASSISES

(Suite.)

Lorsque l'ordre fut rétabli, le procureur général se leva.

C'était une des gloires de la magistrature française. Son talent oratoire, sa science, son caractère, tout contribuait à l'autorité de sa parole.

Dès l'exorde, on sentit qu'il avait profondément étudié cette cause, et que, dans sa conviction, l'accusé était coupable.

La première pensée du crime, prétendait-il, remonte peut-être jusqu'à l'adoption de Madeleine. Anselme a réduit le père à la misère, au désespoir, à la mort; il vient de chasser l'enfant dans la rue, dans la neige. Jean Michaud n'en conçoit tout d'abord qu'une sourde indignation. Ce ressentiment grandit à mesure que Madeleine lui devient

plus chère. Il l'épouse, et cette réflexion doit naturellement s'offrir à son esprit: une partie de l'argent qu'entasse l'usurier, c'est l'argent de ma femme, c'est notre argent.

On parle de son désintéressement, de ses vertus, au temps de la jeunesse, en lointain pays. Les habitants de Vittel le reconnaissent aussi pour un travailleur rangé, économe... mais ils ajoutent: C'était un orgueilleux, c'était un ambitieux! En effet, il ne fréquente personne; sa femme et ses enfants sont vêtus avec un luxe qui n'est pas dans les habitudes du pays; on lui voit enfin démolir la chaumière paternelle et lui substituer un chalet dans le goût moderne. Le jardin, par de nouvelles acquisitions, s'agrandit également; c'est celui d'un riche bourgeois. Notre artisan gagne-t-il assez pour subvenir à tant de dépenses? Non. Ses papiers, ses aveux, tout nous atteste qu'il redevait plus de 8,000 francs.

C'est en ce moment qu'Anselme vient lui commander un coffre-fort. L'avare, aveugle et confiant pour la première fois peut-être, exige que ce travail soit secret. Ce sera la nuit que le menuisier viendra, ayant soin de ne pas être vu. Quelle occasion pour Jean Michaud! Sa haine endormie se réveille. Il songe à reprendre son bien pour payer sa dette. A-t-il prémédité l'assassinat? — Dieu seul le sait! Mais le meurtrier est évident. Anselme, ce vieillard, avait éloigné jusqu'à sa servante.

Michaud est un homme vigoureux, résolu. Il veut faire rendre gorge à l'usurier, qui se trouve à sa merci. Anselme résiste.

Une lutte s'engage, et quelle est l'arme qui la termine?... Ce compas... ce compas que tenait en main Jean Michaud... Il prétend l'avoir oublié... oui... mais dans la blessure... et comme son nom se trouve gravé sur le compas, c'est la blessure elle-même qui semble prendre une voix, qui nomme l'assassin!

La réquisition dédaignait de s'arrêter à cette fable du saignement de nez, qui lui semblait dérisoire. Le sang constaté sur la blouse et la chemise du menuisier, c'était celui de sa victime. Ces coups, entendus à la petite porte du jardin, mensonge! Le seul homme qui soit entré cette nuit-là dans la maison d'Anselme, c'est Jean Michaud. Gandoïn n'a vu que lui; Gandoïn l'a vu.

Rappelez-vous ce cri de triomphe du meurtrier: J'hérite! L'acquitter, ce serait lui permettre de jouir de cet héritage, et vous savez comment il se l'est assuré.

L'opinion publique ne s'y trompe pas, elle le condamne, et vous n'avez plus qu'à ratifier son arrêt. Ne donnez pas dans nos campagnes ce démoralisant spectacle d'un crime impuni, d'une succession obtenue par l'assassinat. Tenez compte à l'accusé de ses antécédents, de l'intérêt qui s'attache à sa famille... Soit! Mais ne vous laissez pas

attendrir, abuser par des larmes. Songez à votre devoir; songez aux preuves irréfutables qui s'élèvent contre Jean Michaud. Sa culpabilité est patente. Il faut un exemple.

Ce fut dans ce sens que parla le procureur général. Logique, éloquence, hautes considérations sociales, rien ne lui avait manqué. Il termina par quelques phrases passionnées, véhémentes, et sous le souffle de cet anathème, l'assistance tout entière se retourna contre l'accusé. Lui-même blémait de honte et de terreur; les yeux hagards, les lèvres agitées d'un tremblement convulsif, il semblait se demander si réellement il n'avait pas commis ce crime.

J'entendis à mon côté quelqu'un qui murmurait: — Regardez-le donc maintenant! Quelle figure de scélérat!...

Pauvre Jean Michaud! Pauvre Madeleine! Elle devait souffrir autant que lui, sa pâleur l'attestait; mais son regard, loin qu'il se baissait, se levait vers le ciel comme pour en appeler à Dieu, son dernier refuge.

Le tour du défenseur était venu.
Hélas! ce n'était pas ce célèbre avocat qu'on avait choisi. Par une nouvelle fatalité, quelques jours avant l'ouverture des débats, il avait fait une chute de voiture et s'était gravement blessé. Un de ses jeunes confrères, presque un débutant, le remplaçait, délégué par lui-même. Il en répondait.

qu'ils étaient surveillés de près, et ne voulant pas s'exposer inutilement à se faire arrêter. Ils ont décidé d'offrir « un monument d'honneur » au Président de la République en lui envoyant un bonnet de coton de soixante-cinq centimes.

Le bonnet de coton a été adressé à M. Grévy, avec une lettre sous forme d'adresse.

On annonce la mort du duc Frédéric-Guillaume-Alexandre de Wurtemberg, autrefois major-général dans l'armée russe et père du duc Philippe de Wurtemberg. Il épousa, en 1837, la princesse Marie-Christine d'Orléans, fille de Louis-Philippe. La princesse mourut en 1839.

TUNISIE.

L'Agence Havas publie cette dépêche :

Tunis, 3 novembre.

Toute l'escadre française, excepté la *Reine Blanche*, a quitté la Goulette aujourd'hui pour se rendre à Toulon.

La fête du Baïram est commencée. Les Arabes semblent avoir renoncé à leurs réjouissances habituelles.

M. Roustan a assisté à la réception officielle qui a eu lieu à cette occasion. Il était accompagné par les généraux Japy et Lambert, par l'archevêque français et plusieurs officiers d'état-major.

Les autres représentants étrangers feront, demain, au Bey, leur visite officielle.

KAIROUAN.

La ville de Kairouan est située au milieu d'une vaste plaine nue et aride. Elle est entourée d'une enceinte continue de 5 à 6 mètres de hauteur, laquelle est percée de trois portes : l'une au Nord, l'autre à l'Ouest, la troisième à l'Est. Cette enceinte est précédée de quelques gourbis et d'un faubourg de quelques maisons bâties en terre. La kasbah, qui est actuellement occupée par le bataillon du 48^e de la brigade du général Etienne, fait partie de l'enceinte, mais elle forme une sorte de bastion extérieur.

Les rues et les ruelles de l'intérieur de la ville se croisent à angles aigus et forment un fouillis inextricable.

Quelques minarets, de forme assez lourde, indiquent l'emplacement des mosquées. Celles-ci sont rigoureusement fermées.

Le palais du gouverneur est une grande maison sans style. Une grande allée aux parois recouvertes de briques émaillées sert de selle d'audience.

La seule industrie de Kairouan est la fabrication des burnous et des tapis de laine. Sa richesse, qu'on a fort exagérée, provient surtout des approvisionnements que les Zlass et les autres tribus nomades viennent y apporter, et qui de Kairouan sont dirigés sur Sousse. Kairouan est le véritable lieu de dépôt, voire même de recel.

La grande mosquée possède une bibliothèque d'une grande valeur.

On télégraphie de Madrid au Temps :

« *El Correo*, feuille ministérielle toujours bien informée, dit que, d'après des renseignements sûrs venus du Maroc, Bou-Amena, avec 40,000 cavaliers et 20,000 fantassins de différentes tribus, est établi à Oued-Erreth, près de la tribu des Dramani.

« Les Kabyles de la montagne se sont soulevés contre leurs gouvernements. La tribu de Elgaïat a saccagé et détruit la maison du gouverneur, et les Kabyles de Benir et de Mostaral ont assiégé Lassin. Une partie des habitants se sont réfugiés à Ter et dans d'autres villes du Maroc.

« Ce récit prouve l'impuissance du Sultan du Maroc à faire respecter la neutralité de son territoire dans la région de l'Atlas et du Sahara où les populations fanatiques obéissent à des impulsions semblables à celles qui entraînent les habitants de la Tunisie. »

Etranger.

LE PROGRAMME DU PRINCE DE BISMARCK POUR L'ALLEMAGNE.

On écrit de Berlin :

« La première préoccupation du chancelier est de guérir l'Allemagne de cette plaie de l'émigration qui appauvrit le pays et arrête l'essor de sa production industrielle; mais ce n'est pas tout; en même temps qu'il cherche à retenir les ouvriers dans les usines nationales, il s'efforce de rendre la terre plus douce au travailleur des champs qui ne fournit pas un moindre contingent à l'émigration, et il s'est avisé pour cela de couvrir de droits protecteurs les produits du travail agricole. Ainsi, finances indépendantes pour l'empire, relèvements des tarifs de douanes, impôts de consommation, monopole du tabac, institutions de prévoyance d'Etat pour les ouvriers, et protection du travail des cultivateurs avec l'appui de la petite noblesse et des grands propriétaires agricoles attachés aux institutions du passé; tous ces points se tiennent et forment le programme politique et économique du prince de Bismarck.

« Ce programme, ses adversaires l'ont assez justement résumé en deux mots faits pour provoquer un frisson d'horreur dans l'Europe occidentale : conservatisme et socialisme d'Etat.

« En résumé, le suffrage universel germanique envoie ses représentants devant l'empereur et son chancelier pour leur fournir des forces législatives, non pour leur signifier des volontés. Ainsi le veut la constitution impériale, à cela se réduit la vie parlementaire en Allemagne. Le spectacle auquel nous allons assister, et que nous connaissons déjà, représente la lutte de l'argile, argile pensante mais simple argile, contre la main du potier. Si l'artisan ne peut rien tirer de la pâte rebelle, il la rejette et recommence. Cela s'appelle simplement dissoudre un Reichstag et procéder à de nouvelles élections. »

encore tout frais, qui le consolide dans la muraille, atteste sur le premier point la véracité de Jean Michaud.

« Pourquoi traiter de mensonge les explications si simples qu'il nous donne quant aux autres détails de cette scène nocturne ? Pourquoi ne pas admettre cette hémorragie nasale et sa cause ? Pourquoi les taches sanglantes des vêtements de Michaud, pourquoi celles des vêtements d'Anselme n'ont-elles pas été soumises à l'examen des chimistes ?... Et c'était votre devoir de l'ordonner, cette double analyse. Elle eût établi, de par l'irréfutable autorité de la science, que le sang d'un vieillard épuisé par les privations et l'avarice ne ressemble pas à celui d'un robuste travailleur et qu'on ne saurait les confondre. Cessez, cessez donc vos railleries quant à l'origine si naturelle des maculatures de cette blouse ! vous avez perdu le droit de nous les objecter comme une preuve.

« Il faut bien le dire, toute l'instruction de cette affaire est déplorable. Elle ne repose que sur de vagues apparences, parfois même sur de simples apothéoses que rien ne justifie. Le vol, par exemple ! Vous ne l'affirmez même pas. Ce n'est qu'une conjecture. Et le jury condamnerait le voleur ! Mais prouvez-nous d'abord qu'on a volé.

(A suivre.)

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 3 novembre.

Les affaires sont très-s suivies et les cours se ressentent des bonnes dispositions du marché.

Le 5 0/0 clôture à 116.65 après 116.45, le 3 0/0 s'avance à 85.17.

Les demandes en Rente extérieure d'Espagne sont importantes à 26 1/2.

Le Crédit Foncier, très-ferme à 1,730, tend à s'élever encore davantage; des affaires importantes en préparation assurent à cet établissement des bénéfices sérieux.

La Banque Transatlantique, fondée sous le patronage de M. Pereire est destinée à donner à notre commerce une vive impulsion; ainsi les actions atteindront-elles des cours d'autant plus élevés que les détenteurs actuels les conserveront plus longtemps en portefeuille en prévision du dividende.

La Banque Nationale voit se produire des demandes suivies aux environs de 697.50.

Les obligations des Messageries Fluviales s'inscrivent à 289, il y a un mouvement à prévoir sur ces titres qui sont très-bien classés.

Le Crédit Général Français, très-ferme, a des achats très-suivis et nul doute que les cours actuels 620 et 630 ne soient largement dépassés.

La Compagnie Foncière de France peut et doit prétendre à des cours plus élevés par la raison que cette entreprise recueille des bénéfices importants dans des affaires nombreuses où elle est engagée, et qu'elle a en réserve des capitaux considérables.

La Société Française Financière conserve sa bonne attitude à 1,002.50, et nous ne pouvons que prévoir des cours plus élevés encore.

On tient la Banque de Prêts à 600.

Notons les demandes très-nombreuses qui se produisent sur les actions Malétra à 505, cette valeur qui donne un revenu de plus de 7 0/0 doit entrer dans les bons portefeuilles.

L'Hypothèque Foncière offre à l'épargne le meilleur placement qui existe, le revenu de 5 0/0 est bien supérieur à celui donné par les valeurs similaires, de plus les garanties qu'elle donne sont indiscutables comme sécurité.

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'INCIDENT DE SAUMUR.

On pouvait croire « l'incident de Saumur » terminé; il n'en est rien. Le dernier conseil des ministres s'en est occupé, faute d'autres affaires plus dignes de ses préoccupations, sans doute. Voici les renseignements que l'Armée française, organe républicain, nous fournit sur cette délibération :

« Dans sa dernière séance, le conseil des ministres s'est encore occupé de l'incident de Saumur, auquel on continue à donner une importance exagérée. Le général de Gallifet avait dû se rendre à l'Elysée pour expliquer les causes qui lui faisaient rejeter le renvoi des dix derniers élèves.

« Le ministre de la guerre et ses collègues, approuvant les décisions prises jusqu'à ce jour par le commandant du 9^e corps d'armée, qui n'a pas été entendu, la situation est celle-ci :

« Le sous-lieutenant qui s'est déclaré comme ayant pris part au tapage nocturne, subit, au Cherche-Midi, les soixante jours de prison qui lui ont été infligés.

« La division des sous-lieutenants élèves rentrera à dix heures et sera privée de toute permission jusqu'à ce que l'autorité militaire ait les noms des quatre ou cinq coupables, qui auraient agi sagement en se faisant connaître tout de suite (?). Ils auraient échappé à la mesure exemplaire (?) qui ne peut manquer de les attendre avant peu : la non-activité par retrait d'emploi.

« L'Ecole est prévenue qu'à la première manifestation, elle sera licenciée.

« Le colonel Danloux saura bien vite remettre les choses dans l'ordre accoutumé. Il n'aura sous ses ordres que des officiers sur lesquels on pourra compter et non des manifestants, dont l'éducation militaire n'est pas encore complète.

« Nous le répétons, on a beaucoup trop exagéré ce tapage, qui a été immédiatement arrêté et blâmé par la grande majorité de l'Ecole. »

Nous sommes heureux de constater que l'Armée française, feuille républicaine officielle, blâme l'importance exagérée donnée à cette affaire.

L'avenir de Saumur est menacé, et à qui le devons-nous ? A notre commissaire de police qui écoute des délateurs passionnés, rédige sur leurs données des rapports maladroits, sans paraître en comprendre les conséquences fâcheuses.

Que M. Martin parte, et la ville n'aura plus rien à redouter. Est-il admissible que des jeunes gens, ayant pour la plupart de la fortune, qui ne se sont enrôlés dans l'Armée française que par dévouement et esprit patriotique, qui ont gagné l'épaulette par l'étude, soient toujours sacrifiés, avec leurs

chefs qu'ils estiment, à un sous-agent de M. Constans ?

Notre municipalité doit avoir à cœur, dans l'intérêt de ses administrés, de provoquer le remplacement du sieur Martin, et édi les ont de hautes et puissantes relations dans les sphères élevées du pouvoir, il ne doit pas leur être difficile d'obtenir un déplacement, qui sera si bien vu de toute la population.

Hier a eu lieu la rentrée des tribunaux. A 4 heures, il y a eu messe au Saint-Esprit à l'église Saint-Pierre. Les membres du tribunal civil et du tribunal de commerce y assistaient.

Le piquet d'honneur était fourni par l'Ecole de cavalerie.

Voici, d'après le Journal officiel, le compte rendu *in extenso* relatif à la vérification de l'élection de M. Bury, reproduit par le Patriote :

M. VICTOR PLESSIER, rapporteur. — Département de Maine-et-Loire, arrondissement de Saumur.

Les élections du 21 août 1881 ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 28,088, dont le quart est de 7,022.

Nombre des votants, 22,091; bulletins blancs et nuls à déduire, 101.

Suffrages exprimés, 22,091, dont la majorité absolue est de 11,046.

Ont obtenu :

M. BURY..... 11,182 voix.
BERGER..... 10,890 —
Divers..... 16 —

M. BURY (Eugène) a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. BURY (Eugène), AYANT DÉJÀ FAIT PARTIE DES ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 6^e bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

On en rira dans le pays ; M. Bury, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives !!! Elle est forte, celle-là.

Les obsèques de M. J.-B. STEARS, propriétaire de l'Usine à gaz de Saumur, décédé le 2 novembre à son château de la Foie, muni des sacrements de l'Eglise, auront lieu demain samedi, à 40 heures 1/2 du matin, en l'église de Nantilly, sa paroisse.

Les amis et connaissances de la famille qui n'aurait pas reçu de lettre de faire part sont priés de considérer le présent avis comme une invitation.

Après la cérémonie religieuse, le corps sera conduit à la gare d'Orléans, pour être transporté à Brest, où se trouve un caveau de famille.

M. Cochery, qui, malgré tous ses embarras et toutes les réclames dont il emplit les journaux, n'a point encore amélioré le sort des facteurs ruraux, si dignes d'intérêt, songerait, dit-on, à donner une arme aux facteurs de la poste pour se défendre contre les agressions dont ils pourraient être victimes lorsqu'ils sont porteurs de valeurs.

Il nous semble que la moindre augmentation de traitement ferait bien mieux leur affaire qu'un revolver.

Le facteur serait plus content et plus satisfait, s'il n'était point obligé de payer, en cas de maladie, l'homme qui le remplace.

N'est-il pas regrettable de voir un pauvre facteur qui gagne 33 sous par jour être obligé de payer 4 et même 5 francs par jour un individu qu'il aura trouvé à grand peine pour se faire remplacer, et cela pour cause de maladie ?

C'est dur, mais, hélas ! c'est vrai !

Yarrains. — Un pauvre malheureux conscrit, Julien A..., qui avait la maladie du suicide, s'est donné la mort par un procédé tout-à-fait sauvage.

Il s'est ouvert le ventre avec un rasoir; après cette opération, il a eu la force de prendre tous ses intestins et de les déposer à côté de lui; mais bientôt la mort est venue mettre fin à ses souffrances. Quand on l'a trouvé, son cadavre présentait un spectacle horrible.

Cependant, M^e Raynal, — c'était son nom, — serait-il à la hauteur d'une pareille tâche ?

Il commença par s'excuser de son inexpérience et de son audace. S'il n'avait pas reculé, c'est qu'il sentait en son cœur cette croyance, cette foi, que l'accusé était innocent.

On avait prévenu le jury contre l'attendrissement, contre les larmes; il le suppliait à son tour de ne pas se laisser influencer par le prestige d'un grand talent oratoire et d'une juste renommée. Il était inconnu, lui, sans éloquence..., mais en est-il besoin pour la démonstration de la vérité ?

Après ce modeste exorde, le jeune avocat poursuivit, s'attaquant tout d'abord à l'échafaudage de preuves alléguées contre Jean Michaud.

« Cette prétendue rancune, qui remonterait si loin, rien ne l'établit. Pas un acte, pas une parole. Au contraire, nous avons entendu le maire de Vittef déclarer qu'à plusieurs reprises, Anselme ayant été critiqué devant Michaud, celui-ci s'était fait un devoir de le défendre, ou du moins d'en appeler à l'indulgence. Non, non, il ne le haïssait pas. C'est une de ces natures qui ne connaissent pas la haine.

« Le voit-on s'insinuer chez Anselme ? Jamais ! c'est Anselme qui vient chercher Jean Michaud ; c'est Anselme qui veut que le coffre-fort lui soit apporté la nuit, avec mystère. Ce coffre-fort, la veille, on le remarquait chez le menuisier ; on le trouve le lendemain chez l'avare, et le plâtre,

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 NOVEMBRE 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	84	50		Comptoir d'escompte	1037	50		C. gén. Transatlantique	610	2	50
3 % amortissable	86	50		Crédit de France	925	25		Canal de Suez	2375	75	
3 % amortissable nouveau	84	75		Crédit Foncier, act. 500 fr.	1720	10		Société autrichienne	727	50	2
4 1/2 %	112	50		Obligations foncières 1877	350	50		OBLIGATIONS.			
5 %	116	50		Obligations communales 1879	440	5		Est	390		
Obligations du Trésor	511			Obligat. foncières 1879 3 %	437	50		Midi	387		
Obligations du Trésor nouvelles	510			Sec. de Crédit ind. et comm.	750			Nord	394		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	335			Crédit mobilier	740	5		Orléans	388		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	505	2	50	Est	816	25	1	Ouest	388		
1865, 4 %	512			Paris-Lyon-Méditerranée	1820	20		Paris-Lyon-Méditerranée	387		
1869, 3 %	400			Midi	1320			Paris (Grande-Ceinture)	385		
1871, 8 %	392	50		Nord	2145	75		Paris-Bourbonnais	387	50	
1875, 4 %	508	1	50	Orléans	1320			Canal de Suez	555		
1876, 4 %	511			Ouest	840						
Banque de France	6600	100		Compagnie parisienne du Gaz	1660	5					

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	9 minutes du matin	express-poste (s'arrête à Angers)
6	45	omnibus-mixte.
8	56	soir.
1	25	express-omnibus (s'arrête à Angers).
3	32	omnibus-mixte.
7	15	soir.
10	37	express-omnibus (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.
8	21	omnibus.
9	40	express.
12	40	soir.
4	44	omnibus-mixte.
10	28	soir.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

AU PALAIS DES MARCHANDS

LES PLUS VASTES MAGASINS DE TOUT L'OUEST

Rue Baudrière, 57, 59, 61, 63 et 65 — **ANGERS** — Rue Baudrière, 57, 59, 61, 63 et 65

ACTUELLEMENT

EXPOSITION GÉNÉRALE

ET

GRANDE MISE EN VENTE DE TOUTES LES NOUVEAUTÉS D'HIVER

NOMBREUSES OCCASIONS A TOUS NOS COMPTOIRS

Nous citons particulièrement des affaires très-importantes en étoffes de 1^{er} choix : SOIERIES, SATINS DUCHESSE, NOIRS, PELUCHES, VELOURS, LAINAGES, NOUVEAUTÉS, etc., etc. Des Créations nouvelles en MANTEAUX et CONFECTIONS, ROBES et COSTUMES, MATINÉES, PEIGNOIRS, JUPES et JUPONS, COSTUMES POUR ENFANTS et FILLETES, etc., etc., dont le bon goût, la bonne confection et les PRIX AVANTAGEUX ne laissent rien à désirer.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

Au Pont-Foucard,

Avec enclos affrUIT et pièce d'eau.

S'adresser à M. BOURNILLET ou à M^e GAUTIER. (635)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

Propriété

DE

GRANGE - COURONNE

A dix minutes de la gare d'Orléans,

Comprenant : maison de maître, pavillon et servitudes, bosquet, grand jardin d'agrément et de produit.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire, ou à M. LORRAIN-HUBLOT. (573)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UN APPARTEMENT

Rue de la Tonnelles, 19.

S'adresser même numéro.

A VENDRE

Quantité de futailles vides, demi-muids, pipes, chantiers en chêne.

S'adresser à M. A. MORICET, négociant à Saint-Florent, près Saumur.

A VENDRE

UNE JUMENT BAI, pur sang, de cinq ans.

Voir origine chez M. RAIMBAULT, maréchal-ferrant, à Saumur. (666)

A VENDRE

UNE BONNE CHÈVRE LAITIÈRE

S'adresser au sacristain de la Visitation.

M^e JULES CHICOTEAU, notaire à Loudun, demande un second clerc.

Bons appointements.

Etude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

Le samedi 5 novembre 1881, à une heure après midi,

A Saumur, sur la place du Champ-de-Foire,

D'UN CHEVAL, sous poil gris pommelé, âgé de 11 ans, trotant et s'atêlant très-bien.

S'adresser, pour tous renseignements, à l'hôtel de Londres, à Saumur.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (701)

Etude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

APRÈS FAILLITE,

Le lundi 7 novembre 1881, à une heure après midi,

A Saumur, place de la Bilange, au domicile de M. Lepeltier,

DES MEUBLES

ET OBJETS MOBILIERS

Ci-après :

Un bois de lit en acajou, paillasse, matelas, draps, couverture, lit de fer et lit de sangle;

Armoire, tables, chaises, commode à dessus de marbre, table à rallonges en noyer, buffet étagère en noyer;

Vaisselle, batterie de cuisine, fourneaux à gaz;

Petite charrette à bras et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur chargé de la vente, CH. MILLION. (703)

M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, demande un petit clerc sachant bien écrire.

La MAISON DUTEIL demande un employé pour la mercerie.

1 FRANC PAR AN

150,000 Abonnés

Le Moniteur

des Valeurs à Lots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits

PROPRIÉTÉ DU CRÉDIT DE FRANCE. — Capital 75,000,000 de fr.

On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste et à Paris, 17, rue de Londres :

UN FRANC PAR AN

AVIS

LES MAGASINS DE LA GLANEUSE

51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR,

Demandent deux apprentis pour les modes.

Conditions avantageuses. (543)

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans demande une place de valet de chambre.

Bons renseignements.

S'adresser au bureau du journal.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine à Paris.

PHARMACIE NORMANDINE

11 et 13, Rue Saint-Jean SAUMUR

M. NORMANDINE prévient le public que, désormais, il tiendra la droguerie médicinale et pour les arts.

Herboristerie, spécialité pour vétérinaires.

Comme toujours, les produits vendus seront de premier choix, à des prix très-modérés.

OUVERTURE

DE LA

BLANCHISSERIE SAUMUROISE

Provisoirement, 6, rue Montée-du-Fort, 6, à Saumur.

Blancs et apprêts ordinaires. — Repassage à neuf.

Machines spéciales pour le blanchiment du linge fin et des gilets de flanelle.

Cylindre et calendrier des toiles damassées.

S'adresser à M. BENJAMIN MEUNIER, directeur. (548)

Saumur, imprimerie de P. GODET.